Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE-ET-VILAINE) EN DATE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente-et-un mars conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente-et-un mars deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27

Nombre de conseillers présents.....: 24

Nombre de conseillers votants.....: 27

Date d'affichage des délibérations.....:

Présents : Mr Le BORGNE, Maire, Mr ECOLLAN, Mme JOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, Mme LEMOINE, Mr CANAL, Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme NOBE, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mr EPERT, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC,

Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY.

Excusés : Mr DUGUE (pouvoir à Mr Le Borgne), Mr TILLON (pouvoir à Mme Jouet), Mme FONTAINE (pouvoir à Mme Le Bail chevreau)

Mr Canal a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026-III-09 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ASSOCIATIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Rapporteur : M. Le MAIRE)

A la suite des élections municipales et de l'installation du Conseil municipal, la nouvelle assemblée délibérante peut désigner des représentants dans les différentes associations ou structures dans lesquelles la Commune est partie prenante.

Il convient de procéder à ces désignations qui peuvent se faire à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu les résultats des votes reportés ci-dessous

- désigne les délégués suivants :

- Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais (OSCOR) : Nathalie Jouet (suppléante Karine Raoul)
- Association L'Etape : Michel Ecollan (suppléante Annick Bidaux)
- O.G.E.C de l'établissement scolaire privé « Saint-Joseph » (Contrat d'association) : Manuel Jouanny Ramey (suppléante Emiliana Preis)
- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes : Sandie Nobé (suppléant Véronique Moussart, Djibril Dafé, Mathias Langner)
- L'Association Régionale d'Information des Collectivités (A.R.I.C.) : Sébastien Ferré
- Conseil d'établissement du Foyer « la Vaunoise » : Anne Lemoine, Claude Fontaine
- Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine (COS 35) : Sébastien Ferré

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_09-DE

- Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) : Sébastien Ferré
- Comité de jumelage avec Copsa Mica : Mathias Langner, Karine Raoul, Natha
  Frédéric Legrand, Elowen Berthelier, Alexandra Herry
- Association des jardins familiaux : Véronique Moussart

(Votants : 27)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

Pour extrait conforme,

Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Loïc CANAL

Le Maire
Vincent LE BORGNE

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.